

Assemblée générale

Vingt-huitième session extraordinaire

Ire séance plénière *Ouverture de la session par le Président provisoire, Chef de la délégation du Gabon* [1]

Le Président provisoire, S.E. M. Denis Dangué Réwaka, Chef de la délégation du Gabon, prononce l'ouverture de la vingt-huitième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à la commémoration du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis.

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [2]

Le Président provisoire invite les membres de l'Assemblée générale à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/S-28/2)

Le Président provisoire appelle l'attention de l'Assemblée générale sur une lettre du Secrétaire général (A/S-28/2) concernant 28 États Membres qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions à l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs [3]

En vertu de l'article 28 de son règlement intérieur et conformément aux précédents, l'Assemblée générale décide que la Commission de vérification des pouvoirs de la vingt-huitième session extraordinaire sera composée des mêmes membres que ceux nommés pour la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée, notamment le Bénin, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Ghana, le Liechtenstein, la Trinité-et-Tobago et l'Uruguay.

À titre exceptionnel et sans créer de précédent, l'Assemblée générale décide d'accepter pour la session extraordinaire les pouvoirs approuvés pour la cinquante-neuvième session.

Élection du Président de la vingt-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale [4]

Par acclamation, l'Assemblée générale décide d'élire le Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, S.E. M. Jean Ping (Gabon), Président de l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session extraordinaire.

Le Président de l'Assemblée générale fait une déclaration.

Déclaration du Secrétaire général

Le Secrétaire général fait une déclaration.

L'Assemblée générale décide que les Vice-Présidents de la vingt-huitième session extraordinaire seront les mêmes que ceux de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée. En conséquence, l'Assemblée générale élit les pays suivants à la vice-présidence de la vingt-huitième session extraordinaire : Algérie, Antigua-et-Barbuda, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Burkina Faso, Chine, Djibouti, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Nicaragua, Ouzbékistan, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zambie.

L'Assemblée générale décide que les Présidents des grandes commissions de la cinquante-neuvième session exerceront les mêmes fonctions à la vingt-huitième session extraordinaire. En conséquence, l'Assemblée générale élit les personnes suivantes
Présidents des grandes commissions : Première Commission : S.E. M. Luis Alfonso de Alba (Mexique); Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) : S.E. M. Kyaw Tint Swe (Myanmar); Deuxième Commission: M. Marco Balarezo (Peru); Troisième Commission : S.E. M. Valery Kuchinsky (Ukraine); Cinquième Commission : S.E. M. Don MacKay (Nouvelle-Zélande); et Sixième Commission : S.E. M. Mohamed Bennouna (Maroc).

Le Bureau de la vingt-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale extraordinaire est ainsi entièrement constitué.

L'Assemblée générale décide d'entendre avant le débat une déclaration d'un survivant des camps de concentration nazis, notamment M. Elie Wiesel, et d'un vétéran des Forces alliées, M. Brian Urquhart.

Adoption de l'ordre du jour (A/S-28/1) [6]

L'Assemblée générale décide d'examiner l'ordre du jour provisoire figurant dans le document A/S-28/1 directement en séance plénière sans le référer au Bureau.

L'Assemblée générale décide d'adopter l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document A/S-28/1.

Déclaration d'un survivant des camps de concentration nazis

Conformément à la décision prise antérieurement, M. Elie Wiesel, survivant de l'Holocauste et lauréat du Prix Nobel, fait une déclaration.

Déclaration d'un vétéran des Forces alliées

Conformément à la décision prise antérieurement, M. Brian Urquhart, vétéran des Forces alliées et Secrétaire général adjoint, fait une déclaration.

Commémoration du sixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis [7]

Des déclarations sont faites par S.E. M. Silvan Shalom, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël; S.E. M. Bronislaw Geremek, Membre du parlement, Représentant spécial du Président de la Pologne; S.E. M. Vladimir Lukin, Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie; S.E. M. Paul

Wolfowitz, Secrétaire adjoint à la défense des États-Unis d'Amérique; S.E. M. Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg (au nom de l'Union européenne); S.E. M. Marcello Pera, Président du Sénat de l'Italie; S.E. M. Joschka Fischer, Vice-Chancelier fédéral et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne; S.E. M. Michel Barnier, Ministre des affaires étrangères de la France; S.E. M. Pierre Stewart Pettigrew, Ministre des affaires étrangères du Canada; S.E. M. Vartan Oskanian, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie; S.E. Mme Ilinka Mitreva, Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine; et Lord Janner of Braunstone, Conseil de la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

2e séance plénière

Commémoration du sixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis [7]

Des déclarations sont faites par S.E. M. Olav Kjørven, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège; S.E. M. Franz Morak, Secrétaire d'État, Bureau du Chancelier fédéral de l'Autriche; S.E. M. András Bársony, Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères de la Hongrie; S.E. M. Max Van Der Stoel, Ministre d'État, Envoyé spécial des Pays-Bas; S.E. M. Alpha Ibrahima Sow, Représentant permanent de la Guinée (au nom des États africains); S.E. M. Ravan Farhâdi, Représentant permanent de l'Afghanistan (au nom des États d'Asie); S.E. M. Stefan Tafrov, Représentant permanent de la Bulgarie (au nom des États d'Europe orientale); S.E. M. Manuel Acosta Bonilla, Représentant permanent du Honduras (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes); S.E. M. João Salgueiro, Représentant permanent du Portugal (au nom des États d'Europe occidentale et autres États); S.E. Wang Guangya, Chef de la délégation de la Chine; S.A.R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, Chef de la délégation de la Jordanie; S.E. M. Rashid Alimov, Chef de la délégation du Tadjikistan; S.E. M. Ricardo Alberto Arias, Chef de la délégation du Panama; S.E. M. Andrei Dapkiunas, Chef de la délégation du Bélarus; S.E. M. Denis Dangué Réwaka, Chef de la délégation du Gabon; S.E. M. Augustine Mahiga, Chef de la délégation de la République-Unie de Tanzanie; S.E. M. Kim Sam-Hoon, Chef de la délégation de la République de Corée; S.E. M. Ronaldo Mota Sardenberg, Chef de la délégation du Brésil; S.E. M. Kenzo Oshima, Chef de la délégation du Japon; S.E. M. Mihnea Ioan Motoc, Chef de la délégation de la Roumanie; S.E. M. César Mayoral, Chef de la délégation de l'Argentine; S.E. M. Joël Adechi, Chef de la délégation du Bénin; S.E. M. Stanilas Kamanzi, Chef de la délégation du Rwanda; S.E. Baki Ilkin, Chef de la délégation de la Turquie; S.E. M. John Dauth, Chef de la délégation de l'Australie; S.E. Mme Imeria Nuñez de Odremin, Chef de la délégation de la République bolivarienne du Venezuela; M. Anthony Andanje, Chef de la délégation du Kenya; et M. Tim McIvor, Représentant permanent adjoint de la Nouvelle-Zélande.

S.E. l'archevêque Celestino Migliore, Chef de la délégation de l'État observateur du Saint-Siège, fait une déclaration.

L'Assemblée générale termine ainsi l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [2]

L'Assemblée générale observe une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Clôture de la vingt-huitième session extraordinaire [3]

Le Président prononce la clôture de la vingt-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale.